

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

### **Cotisation 2021 – Association Hauts de Garonne Développement**

L'Association Hauts de Garonne Développement est l'agence de développement économique de la rive droite bordelaise. La Ville a décidé d'adhérer à cette association par délibération en date du 5 janvier 1989.

**Le travail de l'association porte sur les axes suivants :**

**Création et reprise d'entreprises** (ateliers pour les porteurs de projets)

**Développement des entreprises** (accompagnement des entreprises sur le terrain sur des problématiques de développement ou de gestion, accompagnement pépinière « hors les murs » pour les entreprises de moins de 2 ans)

**Ressources humaines et emploi (liens entreprises et emploi)** : actions de découverte des métiers, promotion de la charte de la diversité...

Les statuts de l'association prévoient que les membres institutionnels de l'association versent chaque année une cotisation annuelle affectée aux frais de fonctionnement de l'association. Le montant de la cotisation 2021 est de 24 975€. Cette cotisation correspond à 1 euro par nombre d'habitant de la Commune de Cenon sur le recensement 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**  
**35 voix pour**  
**0 abstention**  
**0 voix contre**

**Adopte la convention de partenariat avec l'association des Hauts de Garonne Développement, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et verse la cotisation 2021 correspondante à l'adhésion de la ville.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.